



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



**COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE
INTERGOUVERNEMENTALE**
(de l'UNESCO)

IOC-XXVII/3 Prov. Pt.1

Distribution limitée

PARIS, le 1^{er} juillet 2013
Original anglais

- **Vingt-septième session de l'Assemblée**
- UNESCO, Paris, 26 juin – 5 juillet 2013

PROJET DE RAPPORT

Partie 1

(Points 1, 2.1-2.4, 3.1, 3.2, 3.3.1, 3.3.2 et 3.4)

1. OUVERTURE DE LA SESSION

1 Le Président, M. Sang-Kyung Byun, a ouvert la 27^e session de l'Assemblée de la COI à 10 heures, le mercredi 26 juin 2013, en salle II, au Siège de l'UNESCO. Il a annoncé que la COI comptait un nouvel État membre depuis le dernier Conseil exécutif de 2012 : Saint-Vincent-et-les Grenadines. Il a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres des bureaux récemment élus dans les organes subsidiaires de la Commission.

2 Le Président a demandé aux participants d'observer une minute de silence à la mémoire des éminentes personnalités ayant participé aux activités de la Commission et disparues au cours de l'année écoulée : Phil Busby (1947-2013, Nouvelle-Zélande), Carlo Heip (1945-2013, Belgique), Klaus Wyrki (1925-2013, États-Unis d'Amérique), Charles S. Yentsch (1927-2012, États-Unis d'Amérique) et Alexander Metalnikov (1931-2013, Fédération de Russie). Plus tard au cours de la session, un hommage à Ariel W. González (Argentine) a été organisé à l'occasion de la publication de sa thèse, qui s'appuyait en partie sur l'étude qu'il avait réalisée sur la COI : *(Re)Encontrar EL MAR: Argentina y el conocimiento científico de los océanos – Hacia una jurisdicción eficaz en nuestros espacios marítimos* ((Re)trouver la mer : l'Argentine et la connaissance scientifique des océans. Vers une juridiction efficace de nos espaces maritimes).

3 Le Président a rappelé à l'Assemblée qu'une session complète de l'Assemblée a uniquement été possible, en une période de difficultés financières pour l'Organisation, grâce à une allocation du Fonds d'urgence attribuée à la COI par la Directrice générale en reconnaissance de l'importance des décisions qui devaient être prises pendant la présente session pour les prochains cycles de programmation et de budgétisation. La Directrice générale a pris la parole devant l'Assemblée de la COI à 11 h 30 le même jour (Annexe III du rapport).

4 Le Président a invité les participants à visiter l'exposition « Le partenariat de la COI avec la société civile », qui se tenait du 24 juin au 3 juillet inclus dans le Foyer du bâtiment des conférences, ainsi que l'exposition « Expéditions COI-Tara », dans la salle des Pas perdus (du 24 au 28 juin inclus), dont la cérémonie officielle d'inauguration s'est déroulée le jeudi 27 juin à 18 h 30. Il a remercié, au nom de l'Assemblée, la Marine Technology Society (États-Unis d'Amérique) d'avoir accueilli la réception à la fin de la journée d'ouverture et plusieurs partenaires pour le parrainage des services de café et de thé pendant la session : la délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO, , la Fundació Navegació Oceànica Barcelona/Barcelona World Race (Espagne), la Society for Underwater Technology (SUT) et l'Institute of Marine Engineering, Science & Technology, IMarEST (Royaume-Uni).

5 Le représentant d'un État membre a pris la parole.

2. ORGANISATION DE LA SESSION

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6 Le Président a évoqué les recommandations formulées par le Conseil exécutif à sa 46^e session, en sa qualité de Comité directeur de l'Assemblée, pour les points organisationnels suivants de l'ordre du jour (2.1, 2.2, 2.3, 2.4). Il a rappelé que l'ordre du jour avait été conçu pour rendre compte de l'exercice biennal et de la Stratégie à moyen terme en cours, pendant les deux premiers jours (point 3), le reste de la session étant axé sur les décisions dans le cadre du Programme et budget et de la Stratégie à moyen terme de la période à venir.

7 Lors de la 46^e session du Conseil exécutif, le Portugal a demandé l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant l'avenir de la COI. Bien que cette demande ait été soumise après la date limite fixée par le Règlement intérieur (article 9), le Conseil exécutif a accepté de recommander à l'Assemblée de mettre en place, pour la durée de la session, un

groupe de travail ouvert chargé d'examiner les questions soulevées par le Portugal concernant l'avenir de la COI puis d'en rendre compte à l'Assemblée au titre du point 5.1 de l'ordre du jour.

8 Aucun représentant d'État membre n'a pris la parole. L'Assemblée a adopté la décision IOC-XXVII/2(1) ci-après.

2.2 DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR

9 L'Assemblée a adopté la décision IOC-XXVII/2(2) ci-après.

2.3 ÉTABLISSEMENT DES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL POUR LA DURÉE DE LA SESSION

10 Rappelant les recommandations formulées par le Conseil exécutif (EC-XLV/Déc., 3.1 et 3.2) sur ce point, en sa qualité de Comité directeur de la présente session, le Président a rappelé à l'Assemblée le mandat des trois comités de session, leur composition non limitée et les dispositions de travail prises pour leurs réunions. Il a alors invité à faire des propositions concernant les comités de session.

11 L'Assemblée a adopté la décision IOC-XXVII/2(3) ci-après.

2.4 PRÉSENTATION DE LA DOCUMENTATION ET DU CALENDRIER

12 La Secrétaire exécutive a présenté ce point. Elle a brièvement examiné la liste des documents de travail et rappelé à l'Assemblée que le rapport serait axé sur les décisions. À cette fin, la rédaction de projets officiels de décision dans la documentation d'avant-session a été instaurée à la 45^e session du Conseil exécutif de 2012 et a été étendue à la présente session. À propos du document IOC-XXVII/Inf.1, la Secrétaire exécutive a rappelé à l'Assemblée que les projets de décision seraient approuvés pendant la discussion de chaque point de l'ordre du jour. Le Document provisoire relatif aux décisions à adopter a été délibérément rédigé sous forme de pré-rapport afin de rationaliser le processus d'élaboration du rapport pendant la session. Tenant compte des observations adressées par les États membres au Conseil exécutif en 2012, un résumé des débats qui ont abouti à la décision correspondant à chaque point de l'ordre du jour devait être rédigé pendant la session et soumis aux États membres au titre du point 7. Les États membres qui souhaitaient que soient enregistrées certaines interventions en plénière d'importance particulière ont été invités à en fournir une version écrite dans l'une des quatre langues de travail de la Commission, en vue de leur publication en annexe du rapport dans la langue d'origine, comme document d'information. Un modèle et une adresse électronique spéciale (iocgovbody@unesco.org) ont été créés à cette fin. Il a été rappelé à l'Assemblée que les interventions seraient limitées à 5 minutes pour les États membres et à 3 minutes pour les observateurs.

13 Au sujet du calendrier de la session, la Secrétaire exécutive a fourni des informations sur les dispositions prises pour l'interprétation pendant la session et sur la possibilité de prolonger, au besoin, les séances le soir le vendredi 28 juin et le mercredi 3 juillet. Les réunions du Comité financier ont bénéficié d'une interprétation en anglais et en français. Un calendrier des réunions organisées en marge de la session a été mis à jour en temps réel sur la page Web de l'Assemblée. Les participants ont été informés de la signature de plusieurs accords pendant la session.

14 Aucun représentant d'État membre n'a pris la parole.

15 L'Assemblée a adopté la décision IOC-XXVII/2(III) ci-après.

L'Assemblée,

Ayant examiné les recommandations (EC-XLVI, déc. 2.1, 2.2, 3.1, 3.3) formulées par le Conseil exécutif à sa 46^e session (Paris, 25 juin 2013), en sa qualité de comité directeur de la présente session,

I. Ordre du jour

A adopté l'ordre du jour et le calendrier des travaux tels qu'ils figurent dans le document IOC-XXVII/1 Prov. Rev. et Add. Rev.

II. Rapporteur

Sur proposition du Nigéria, appuyée par la Colombie,

Désigne le Dr Terry Schaeffer (États-Unis d'Amérique) rapporteur de sa présente session pour aider le Président et la Secrétaire exécutive à élaborer le projet de rapport provisoire de la session ;

III. Comités et groupes de travail créés pour la durée de la session

Constitue les comités de session et les groupes de travail à composition non limitée suivants en leur soumettant les points de l'ordre du jour et leur attribuant les responsabilités ci-après :

Comité financier (chargé d'examiner les incidences financières des projets de décisions/résolutions, des plans de travail des organes subsidiaires, du projet de Stratégie à moyen terme – point 6.1 – et du projet de Programme et budget – point 6.2 – et de proposer un projet de résolution global au titre des points 6.1 et 6.2) : sous la présidence du Professeur Peter M. Haugan (Norvège), auquel les États membres ci-après ont déclaré vouloir participer : (liste en annexe). Mme Ksenia Yvinec assurera le secrétariat du Comité financier.

Comité des résolutions (chargé d'étudier tous les projets de résolution dûment soumis à l'examen de la présente session – point 7 – et adresse une recommandation à l'Assemblée concernant l'adoption des Directives relatives aux projets de résolution (EC-XLV/Déc., 5.3) qui ont été utilisées à titre expérimental pendant la présente session – point 6.4) : sous la présidence de Peter Dexter (Australie), auquel les États membres ci-après ont déclaré vouloir participer : (liste en annexe). Julian Barbière assurera le secrétariat du Comité des résolutions.

Comité des candidatures (chargé d'étudier toutes les candidatures aux postes de Président et de Vice-Présidents et au Conseil exécutif lors de la présente session et à en rendre compte – point 6.3) : sous la présidence de Javier Valladares, ancien président de la COI, auquel les États membres ci-après ont déclaré vouloir participer : (liste en annexe). Thorikild Aarup assurera le secrétariat du Comité des candidatures.

Établit également :

Sur proposition du Conseil exécutif, faisant fonction de Comité directeur de la présente session, un groupe de travail de session sur « l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement des capacités » (point 5.5.1), sous la présidence du Dr Adoté Blim Blivi (Togo), auquel les États membres ci-après ont déclaré vouloir participer : [liste en annexe]. Mitrasen Bhikajee assurera le secrétariat du groupe.

Sur proposition du Conseil exécutif, faisant fonction de Comité directeur de la présente session, un groupe de travail de session sur « L'avenir de la COI » (point 5.1). Le groupe sera présidé par Javier Valladares, ancien président de la COI. Bernardo Aliaga et Tom Gross assureront le secrétariat du groupe.

3. RAPPORTS STATUTAIRES

3.1 DÉCLARATION DU PRÉSIDENT SUR LA SITUATION DE LA COI

16 Le Président a demandé à Frederico Saraiva Nogueira de lire une déclaration au nom des membres du Bureau de la COI (Annexe ___). Prenant note de la crise financière à laquelle était confrontée la COI, ainsi que le fait que cette dernière offrait une plate-forme précieuse pour une action collective des États membres, le Bureau de la COI a appelé les États membres à envisager de verser une contribution volontaire minimale pour la mise en œuvre des programmes de la Commission sur la base du barème standard des quotes-parts établi par l'ONU, afin de combler un déficit attendu de 5 millions de dollars environ en 2014-2015.

17 Conformément à l'article 8.1 (a) du Règlement intérieur, le Président a fait une déclaration sur les activités récentes de la Commission et ses perspectives pour les années à venir (Annexe ___).

18 Les représentants de 10 États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Afrique du Sud, Inde, Japon, Malaisie et République de Corée.

19 L'Assemblée a félicité le Président pour son rapport et a reconnu que le succès futur de la COI allait dépendre de l'engagement des États membres en faveur des travaux de la Commission.

3.2 RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET BUDGET (2012-2013) ET STRATÉGIE À MOYEN TERME (2008-2013)

20 Conformément aux articles 8 (b) et 49 du Règlement intérieur, la Secrétaire exécutive a fait rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme (2008-2013) de la Commission et sur la mise en œuvre de son programme pour la période 2012-2013, depuis la 45^e session du Conseil exécutif en 2012. À propos de l'Objectif de haut niveau 1, elle a attiré l'attention sur la création de nouveaux centres d'alerte aux tsunamis, la formation aux procédures opérationnelles normalisées et les progrès accomplis dans la fourniture de données en temps réel relatives au niveau de la mer pour contribuer aux quatre systèmes régionaux d'alerte aux tsunamis. S'agissant de l'Objectif de haut niveau 2, elle a donné des précisions sur les activités relatives au changement climatique, le rôle des océans dans la variabilité climatique, l'adaptation aux modifications des zones côtières en Afrique et les activités de la COI visant à sensibiliser les responsables de l'élaboration des politiques. En ce qui concerne l'Objectif de haut niveau 3, elle a donné un aperçu des activités menées en faveur de la sauvegarde de la santé des océans, à savoir le Programme relatif aux efflorescences algales nuisibles (HAB), l'aménagement de l'espace marin et le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans. Eu égard à l'Objectif de haut niveau 4, elle a rendu compte du rôle joué par la COI dans la Conférence Rio + 20 et l'élaboration du *Pacte pour les océans par les Nations Unies*. Elle a fait un rappel historique au sujet du « Mécanisme », désormais appelé « Évaluation mondiale de l'état de l'océan », et a souligné les activités en matière de renforcement des capacités et la création de la Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents.

- 21 Dans son rapport sur la mise en œuvre du programme pour la période 2012-2013, dans le cadre de l'Objectif de haut niveau 1, la Secrétaire exécutive a décrit les progrès accomplis dans la prestation de services relatifs aux tsunamis dans les quatre régions tsunamigènes. Au titre de l'Objectif de haut niveau 2, elle a fait rapport sur les activités du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) et de la Commission technique mixte OMM-COI d'océanographie et de météorologie maritime (JCOMM) et a insisté sur le plan de travail du nouveau Comité directeur du GOOS, la collaboration avec l'IOCCP et le Projet Adaptation au changement climatique dans les zones côtières (ACCC) d'Afrique de l'Ouest. En ce qui concerne l'Objectif de haut niveau 3, la Secrétaire exécutive a rendu compte du Programme relatif aux efflorescences algales nuisibles (HAB), du Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS), de l'initiative d'aménagement de l'espace marin et du renouvellement de l'accord conclu avec la Flandre, qui accueille le Bureau des projets de la COI pour l'IODE. En ce qui concerne l'Objectif de haut niveau 4, elle a donné des précisions sur l'Évaluation mondiale de l'état de l'océan, les microplastiques et le Programme d'évaluation des eaux transfrontalières financé par le Fonds pour l'environnement mondial.
- 22 La Secrétaire exécutive a renvoyé l'Assemblée au Rapport intérimaire sur l'exécution du budget (2012) et fonds prévus pour 2013 (document IOC-XXVII/2 Annexe 2), qui donne un aperçu général de l'exécution du budget 2012 au 31 décembre 2012, y compris de l'état des effectifs de la COI. Ce rapport suit les indications du Plan de financement prioritaire approuvé par le Conseil exécutif de la COI dans sa décision EC-XLV/Déc., 5.1, adoptée à sa 45^e session en juin 2012.
- 23 Le Rapport intérimaire sur l'exécution du budget (2012) et fonds prévus pour 2013 (document IOC-XXVII/2 Annexe 2) a en outre été examiné par le Comité financier en vue de vérifier sa conformité avec les orientations concernant les allocations budgétaires et les financements prioritaires données par les organes directeurs de la COI. La validation du Programme et budget de la COI pour 2012-2013 relevait de la résolution soumise par le Comité financier au titre des points 6.1 et 6.2.
- 24 La Secrétaire exécutive a répondu aux interventions des États membres et a remercié ceux-ci pour leurs remarques très positives et encourageantes au sujet des activités de la COI. Elle a pris acte des observations formulées par plusieurs États membres eu égard au fait que la COI avait obtenu d'aussi bons résultats que lors de l'exercice biennal précédent malgré la réduction budgétaire. Elle a fait observer que lorsqu'elle avait rendu compte de la dernière Stratégie à moyen terme, une grande partie des progrès avait déjà été réalisée avant les coupes budgétaires. En outre, la COI a bénéficié au cours de la dernière année du Fonds d'urgence mis en place par l'UNESCO, ce qui a permis de rétablir partiellement le financement de certains programmes. Cependant, ce Fonds ne sera plus disponible au cours des prochaines années et, à moins de trouver des ressources extrabudgétaires, il ne sera pas possible de répondre à toutes les demandes. La COI perd déjà son rôle de chef de file dans certains domaines. Les effets ne se font pas ressentir immédiatement, mais avec la limitation des fonds de certains programmes, la situation se détériorera peu à peu, au point que les activités de la COI pourraient un jour devenir vaines. C'est là le véritable risque de cette baisse de financement.
- 25 La Secrétaire exécutive a commenté une remarque concernant les indicateurs de référence GOOS/SMOC/JCOMM et a indiqué que plusieurs États membres avaient reconnu l'importance du programme relatif aux tsunamis, de l'aménagement de l'espace marin et de la question du changement climatique et des efflorescences algales nuisibles. Elle a exprimé ses sincères remerciements pour les commentaires très positifs adressés par les États membres.
- 26 Les représentants de 21 États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Belgique, Canada, États-Unis, Inde, Norvège et République de Corée.

27 L'Assemblée a adopté la décision IOC-XXVII/3.2.

L'Assemblée,

Ayant examiné les documents IOC-XXVII/2 Annexe 1 et Add.,

Prend note du Rapport de la Secrétaire exécutive sur la mise en œuvre du programme (2012-2013) et Stratégie à moyen terme (2008-2013).

3.3 RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DES SOUS-COMMISSIONS DE LA COI

3.3.1 **Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA)**

28 M. Monde Mayekiso, Président de la Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA), a présenté les principales conclusions de la deuxième session de la Sous-Commission (Le Cap (Afrique du Sud), 3-4 avril 2013). Il a souligné les progrès accomplis dans l'élaboration et l'adoption du Plan stratégique de l'IOCAFRICA, le développement des activités de renforcement des capacités dans la région et le renforcement de la Sous-Commission. Le plan de travail proposé pour l'IOCAFRICA pour la période 2013-2015 a été examiné par le Comité financier.

29 D'un point de vue plus prospectif, M. Mayekiso a recensé les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des activités de la Sous-Commission et formulé des propositions pour répondre à certains d'entre eux.

30 La Chine a noté les progrès réalisés dans l'élaboration du Plan stratégique de la Sous-Commission et a exprimé son souhait de renforcer sa collaboration avec l'IOCAFRICA, notamment en matière de développement des capacités.

31 La République de Corée a félicité l'IOCAFRICA et a fait part de sa volonté de continuer à soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique et du Plan de travail de la Sous-Commission.

32 L'Assemblée a remercié les États membres qui ont fourni des ressources pour la mise en œuvre des activités de la Sous-Commission, notamment les gouvernements de la Flandre (Belgique), du Kenya, de la République de Corée et de l'Afrique du Sud.

33 L'Assemblée a appelé les États membres à collaborer avec d'autres partenaires afin d'assurer la pleine mise en œuvre du Plan de travail de la Sous-Commission.

34 Les représentants de quatre États membres ont pris la parole. L'État membre ci-après a choisi de fournir le compte rendu de son intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : République de Corée.

35 L'Assemblée a adopté la décision IOC-XXVII/3.3.1.

L'Assemblée,

Ayant examiné le résumé exécutif de la deuxième session de la Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents qui s'est tenue au Cap (Afrique du Sud) les 3 et 4 avril 2013 (IOCAFRICA-II/3s),

Notant les progrès accomplis depuis la création de la Sous-Commission, en particulier la nomination du Coordonnateur de la COI en Afrique, la mise en place du secrétariat de la Sous-Commission au Bureau de l'UNESCO à Nairobi, l'organisation de deux sessions de la Sous-Commission et la mise en œuvre d'un ensemble de projets et activités,

Se félicite du soutien apporté par plusieurs États membres à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de la Sous-Commission, notamment la Flandre (Belgique), le Kenya, la République de Corée, l'Espagne et l'Afrique du Sud ;

Prend acte des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des programmes de la Sous-Commission, notamment les restrictions de ressources et de personnel ;

Approuve le rapport de l'IOCAFRICA-II et les recommandations qu'il contient, notamment le Plan stratégique de la Sous-Commission ;

Convient que le budget ordinaire pour ces activités sera identifié dans le cadre de la résolution XXVII/DR.(6.1, 6.2) relative au Programme et budget global de la COI ;

Prie instamment les États membres et autres organisations et programmes d'appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique et du programme de travail de la Sous-Commission.

3.3.2 Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental (WESTPAC)

36 M. Somkiat Khokiattiwong, Président de la Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental (WESTPAC), a présenté ce point de l'ordre du jour. Il a décrit les réalisations accomplies depuis le lancement d'un difficile processus de revitalisation en 2008 par le Bureau de la WESTPAC, qui avait obtenu un appui important de l'ensemble des États membres. La WESTPAC a mis en place un cadre systématique et un processus collaboratif afin de coordonner les efforts des États membres en vue de l'élaboration, la mise en place et l'exécution de programmes ou projets propres à la région. Il a souligné que, grâce à ces processus de planification stratégique et de collaboration, un certain nombre de projets ou programmes régionaux ont été conçus, coordonnés et mis en œuvre conformément aux objectifs de haut niveau de la COI. La WESTPAC a joué un rôle essentiel dans la conception et la mise en œuvre de deux alliances régionales du Système mondial d'observation de l'océan, neuf programmes scientifiques régionaux et un réseau régional UNESCO/COI autogéré de centres de formation et de recherche en océanographie. Les Colloques scientifiques internationaux de la WESTPAC sont devenus l'un des plus vastes rassemblements de la communauté océanographique. Parallèlement, l'appui extrabudgétaire, tant en espèces qu'en nature, des États membres au Programme biennal de la WESTPAC a augmenté considérablement pour atteindre un montant total de plus de 3 millions de dollars des États-Unis.

37 D'un point de vue plus prospectif, de nombreux efforts doivent encore être consentis pour renforcer l'approche systématique et pluridisciplinaire de l'élaboration du programme de la WESTPAC et accroître la présence de la COI et de sa Sous-Commission au niveau national en vue de répondre aux exigences des conventions et initiatives internationales pertinentes. À cette fin, M. Khokiattiwong a également invité l'Assemblée à approuver ces orientations stratégiques pour lesquelles la WESTPAC intensifierait ses efforts, au cours des dix prochaines années et au-delà, notamment la mise en place de programmes nationaux dans le cadre régional bien établi de collaboration, l'instauration de partenariats et d'une coopération avec les conventions et programmes internationaux pertinents, la participation de spécialistes internationaux compétents aux programmes de la Sous-Commission et le renforcement de son Bureau à Bangkok (Thaïlande) afin de maintenir la dynamique actuelle et de faire en sorte que la Sous-Commission obtienne davantage de résultats dans un avenir proche. En conclusion, il a invité les États membres à prendre part aux célébrations du 25^e anniversaire de la WESTPAC, qui débiteront en juillet 2013 à Paris et s'achèveront en avril 2015 à Phuket (Thaïlande), en particulier le 9^e Colloque scientifique international de la WESTPAC, du 22 au 25 avril 2014 à Nha Trang (Viet Nam).

38 L'Assemblée s'est félicitée des réalisations importantes de la WESTPAC au cours de la période 2008-2013, grâce aux efforts conjoints de tous les États membres de la Sous-Commission et de son Bureau. La revitalisation réussie de la WESTPAC a eu des retombées et un impact très positifs, comme en témoigne la participation toujours plus importante des États membres à la mise en œuvre des activités et programmes de la WESTPAC, qui connaissent un essor rapide, offrant également une expérience utile à partager avec d'autres régions ainsi que des orientations pour la discussion sur l'avenir de la COI.

39 L'Assemblée a remercié les États membres de leurs contributions à l'appui de la WESTPAC et a accueilli favorablement les offres faites par la Chine, le Japon et la République de Corée pour assurer en permanence un appui financier et/ou des détachements de personnel au Bureau de la WESTPAC, par l'Indonésie pour le lancement de l'Expédition Widya Nusantara (E-Win) 2013, par la Malaisie pour l'organisation de la Semaine mondiale de l'océan, et par le Viet Nam pour accueillir le 9^e Colloque scientifique international de la WESTPAC à l'occasion du 25^e anniversaire de cette dernière.

40 Les représentants de 11 États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : Indonésie, Japon, Malaisie, Thaïlande, États-Unis, Viet Nam.

41 L'Assemblée a adopté la décision IOC-XXVII/3.3.2.

L'Assemblée,

Ayant examiné le rapport succinct sur les principaux progrès et réalisations de la WESTPAC (2008-2012) (IOC/INF-1300),

Rappelant la décision 3.2 adoptée par le Conseil exécutif à sa 45^e session au sujet du rapport et des recommandations de la WESTPAC (WESTPAC-IX/3s),

Approuve les orientations stratégiques recommandées par la WESTPAC dans le document IOC/INF-1300 ;

Convient que le budget ordinaire pour ces activités sera examiné dans le cadre de la résolution XXVII/DR.(6.1, 6.2) relative au Programme et budget global de la COI ;

Prie instamment les États membres et autres organisations et programmes d'appuyer la mise en œuvre du programme de travail de la Sous-Commission, en prenant note des méthodes employées par cette dernière pour en assurer le succès.

3.4 RAPPORT DE LA COI (2012-2013) À LA 37^e SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO

42 La Secrétaire exécutive a présenté ce point. En application de l'article 3.2 des Statuts et de l'article 49.2 du Règlement intérieur, la Commission établit des rapports périodiques sur son activité, qui sont présentés à la Conférence générale de l'UNESCO. Le rapport de la COI à la 37^e session de la Conférence générale de l'UNESCO (Paris, 5-20 novembre 2013) a couvert la période écoulée depuis la 36^e session de la Conférence générale (Paris, 25 octobre – 11 novembre 2011) et a porté sur les principaux résultats obtenus dans la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013 (34 C/4) en ce qui concerne l'Objectif stratégique de programme 3, « Mettre le savoir scientifique au service de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles », et l'Objectif stratégique de programme 5, « Contribuer à la préparation et à la mitigation en cas de catastrophe ».

43 Aucun représentant d'État membre n'a pris la parole.

44 L'Assemblée a adopté la décision IOC-XXVII/3.4.

L'Assemblée,

Rappelant l'article 3.2 des Statuts et l'article 49.2 du Règlement intérieur,

Ayant examiné le document IOC-XXVII/6,

Demande à la Secrétaire exécutive de soumettre le rapport sur les activités de la COI (2012-2013) à la 37^e session de la Conférence générale de l'UNESCO sous la cote 37 C/REP.8).